

Région Bretagne
Directeur des finances et du budget
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 Rennes Cedex 7

Paris, le 22 avril 2021

Madame,

Confirmation de la note sur le programme de titres négociables à court terme (Neu CP) d'un plafond de 350 millions d'euros de la région Bretagne

Fitch (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante au programme de la région mentionné ci-dessus :

Note de court-terme : 'F1+'

Fitch indique que les notes sont attribuées au programme et non pas aux émissions dans le cadre de ce programme. Il n'est pas assuré que les notes des émissions dans le cadre de ce programme auront les mêmes notes que ce dernier ni qu'une émission spécifique réalisée dans le cadre de ce programme bénéficiera des mêmes notes que celui-ci. Cette lettre exclut spécifiquement les titres émis en Australie.

Pour l'attribution et le maintien de ses notes, Fitch s'appuie sur des informations factuelles que l'agence reçoit des émetteurs et des souscripteurs ainsi que d'autres sources que Fitch estime dignes de foi. Fitch fait des recherches raisonnables au sujet des renseignements factuels qu'elle prend en compte conformément à sa méthodologie de notation et procède à une vérification raisonnable des renseignements auprès de sources indépendantes, dans la mesure où ces sources sont disponibles pour un titre donné ou dans une juridiction donnée.

Pour émettre et maintenir ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'il reçoit des émetteurs et des souscripteurs et sur d'autres sources que l'agence juge crédibles. Fitch mène une enquête raisonnable sur les informations factuelles sur lesquelles elle s'appuie conformément à sa méthodologie de notation, et obtient une vérification raisonnable de ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où ces sources sont disponibles pour un titre donné ou dans une juridiction donnée.

Les modalités de l'enquête factuelle de Fitch et la portée de la vérification obtenue auprès de tiers varient selon la nature du titre noté et de son émetteur, les exigences et les pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et où l'émetteur est situé, la disponibilité et la nature des informations publiques pertinentes, l'accès au management de l'émetteur et à ses conseillers, la disponibilité de vérifications préexistantes établies par des tiers tels que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports de spécialistes, avis juridiques et autres rapports fournis par des

tiers, la disponibilité des sources de vérification de la part de tiers indépendants et compétents pour ce qui a trait au titre concerné ou dans la juridiction particulière de l'émetteur et divers autres facteurs.

Les utilisateurs des notes de Fitch sont avertis que ni une enquête factuelle approfondie ni aucune vérification faite auprès de tiers ne peut garantir que tous les renseignements que Fitch prend en compte dans le cadre d'une notation soient exacts et exhaustifs. En dernier ressort, l'émetteur et ses conseillers sont responsables envers Fitch et envers le marché de l'exactitude des informations qu'ils fournissent par le biais de prospectus d'émission et autres rapports qu'ils mettent à disposition. Pour produire ses notes, Fitch doit s'appuyer sur les travaux des experts, y compris les auditeurs indépendants en ce qui concerne les états financiers et les avocats en ce qui concerne les questions juridiques et fiscales. En outre, les notes sont fondamentalement prospectives et intègrent des hypothèses et des prévisions sur les événements futurs qui, par leur nature, ne peuvent être vérifiées comme des faits. En conséquence, malgré toute vérification des faits actuels, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas prévues au moment où la note aura été attribuée ou confirmée.

Fitch cherche à améliorer en permanence ses critères de notation et ses méthodologies et met régulièrement à jour sur son site internet la description de ses critères et méthodologies propres à différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisés pour déterminer une décision affectant des notes sont ceux en vigueur au moment où cette décision est prise, ce qui correspond, pour les notes publiques, à la date du commentaire relatif à la décision affectant les notes. Chacun de ces commentaires de notation fournit des informations sur les critères et la méthodologie utilisée pour arriver à la note énoncée, qui peuvent différer des critères et méthodologies généraux relatifs au type de titre concerné présent sur le site internet à un moment donné. Pour cette raison, il est nécessaire que vous consultiez systématiquement le commentaire relatif à la décision affectant les notes pour obtenir les informations les plus précises sur la base de toute notation publique particulière.

Les notes sont fondées sur des critères et des méthodologies établis que Fitch évalue et met à jour en permanence. Par conséquent, les notes sont le fruit du travail collectif de Fitch et aucun individu ou groupe d'individus, n'est seul responsable de la note. Tous les rapports de Fitch sont l'œuvre de plusieurs auteurs. Les personnes dont le nom figure dans un rapport de Fitch ont participé à son élaboration mais ne sont pas seuls responsables de l'opinion qui y est exprimée. L'identité de ces personnes y est indiquée uniquement en tant que contacts.

Les notations ne constituent pas, pour vous ou pour toute autre personne une recommandation ou suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre, de mettre en œuvre toute stratégie d'investissement se rapportant à tout investissement, prêt ou titre, ou à tout émetteur. Les notations ne permettent pas d'évaluer la pertinence d'un prix de marché ni de déterminer si un investissement, prêt ou titre est adapté à un investisseur donné (en ce compris et sans restriction aucune sur le plan comptable et/ou réglementaire). Les notations ne préjugent pas du caractère imposable ou non des paiements effectués dans le cadre d'un investissement, prêt ou titre. Fitch n'agit pas comme votre conseiller et ne vous fournit aucun conseil financier ni aucun service juridique,

d'audit, comptable, ou d'actuariat, ni aucune estimation ou valorisation. Les notations ne peuvent pas se substituer à ce type de conseil ou de service.

UNE NOTE NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN CONSEIL OU SERVICE. RIEN DANS LA PRÉSENTE LETTRE NE LIMITE NOTRE DROIT DE PUBLIER, DIFFUSER OU AUTORISER D'AUTRES PERSONNES À PUBLIER OU À DIFFUSER DE TOUTE AUTRE MANIÈRE LES NOTES OU LEUR JUSTIFICATION. SI VOUS PRENEZ COMPTE DE NOTRE AVIS DANS LE CADRE D'UNE ACTION QUELCONQUE, VOUS RECONNAISSEZ QUE NOTRE AVIS EST SOUMIS À LA FOIS (i) AU PROCESSUS D'ANALYSE ET AUX LIMITES DÉCRITES DANS LA PRÉSENTE LETTRE ET (ii) AUX DISPOSITIONS DE "COMPRÉHENSION DES COTES - LIMITES ET UTILISATION" SUR LA PAGE DES DÉFINITIONS DES COTES DE FITCH RATINGS SITUÉE SUR : <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

L'attribution d'une note par Fitch ne constitue pas un consentement par Fitch à l'utilisation de son nom en tant qu'expert dans le cadre de toute déclaration d'enregistrement ou tout autre enregistrement effectué conformément aux lois sur les valeurs mobilières aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou toute autre juridiction pertinente. Fitch ne consent pas à ce que ses notes, ni cette lettre de communication de notre décision portant sur les notes, soient incluses dans tout document d'offre. Vous comprenez que Fitch n'a pas consenti et ne consentira pas à être nommé "expert" dans le cadre d'une déclaration d'enregistrement ou de tout autre dépôt en vertu des lois américaines, britanniques ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières applicable, y compris, mais sans s'y limiter, la section 7 de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. Fitch n'est pas un "preneur ferme" ou un "vendeur" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables ou d'autres orientations, règles ou recommandations réglementaires, notamment les sections 11 et 12(a)(2) du U.S. Securities Act de 1933, et Fitch n'a pas non plus assumé les rôles ou tâches associés à un "preneur ferme" ou à un "vendeur" dans le cadre de cette mission.

Fitch compte sur l'émetteur et les tiers pour lui fournir immédiatement toutes les informations qui seraient indispensables pour les notes afin que les notes restent pertinentes. Celles-ci peuvent être relevées, abaissées, retirées ou placées sous surveillance (« rating watch ») en raison de changements, d'adjonctions, d'inexactitudes ou d'insuffisance d'informations ou pour toute autre raison jugée appropriée par Fitch.

Rien dans la présente lettre n'est destiné à, ou ne devrait être interprété comme créant une relation fiduciaire entre Fitch et vous ou entre Fitch et tout utilisateur des notes.


Dans cette lettre, « Fitch » signifie Fitch Ratings Ireland Limited, Succursale française, ainsi que toute filiale de celle-ci ainsi que de ses successeurs.

Les actions sur les notes sont valides et effective dès leur publication sur le site de Fitch.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée ; Margaux Vincent, analyste principale de la région Bretagne, peut être joint au +33 (0)1 44 29 91 43 et répondre à toute question.

Cordialement,

Fitch
Représentée par :



Christophe Parisot
Managing Director

Ce texte est une traduction en français de la lettre de notation en anglais datant du 22 avril 2021, intitulée « *Confirmation of the ratings on the EUR350 million Negotiable European Commercial Paper programme (Neu CP) issued by the Region Bretagne* ». Seul le document original en anglais fait foi.